

Garantir la sécurité alimentaire

Les réalités de l'agriculture et du monde rural se posent aujourd'hui à la société toute entière. A dominante rurale notre pays subit de plein fouet les effets de la mondialisation. Une mondialisation qui exige une meilleure qualité du produit, d'où la nécessaire modernisation du secteur afin de répondre aux défis du moment. Aucune société, aujourd'hui, n'est prise au dépourvu, le train de la mondialisation roule, ses arrêts sont sélectifs. Seules les sociétés ayant accompli les formalités requises, bénéficient d'une place à bord. Il s'agit donc d'emmener et d'accompagner notre monde rural dans la voie du progrès.

Tel est notre pari dans cet engagement pour le développement durable car il demeure certain que les seules voies possibles, à long terme, pour notre milieu rural passent par l'amélioration des performances économiques et la généralisation du management environnemental à tous les niveaux afin d'accroître la productivité de l'agriculture mauritanienne, assurer un niveau de vie adéquat à la population agricole, stabiliser les marchés et garantir la sécurité des approvisionnements alimentaires...

Bien que la Mauritanie soit un pays désertique à 80%, ayant fait face à des sécheresses dramatiques et récurrentes, elle fonde beaucoup d'espoirs sur le développement du monde rural et celui de l'agriculture en particulier. Ces espoirs sont animés par la volonté même du gouvernement à réduire la pauvreté à travers un développement accéléré ayant pour locomotive principale le secteur privé. L'on ne saurait donc occulter l'apport budgétaire de ce secteur qui prend en charge à lui seul 20% à 30% du PIB. Ce secteur, à travers l'élevage et l'agriculture, constitue l'un des trois piliers de l'économie nationale qui assure encore la sécurité alimentaire à près de la moitié de la population et occupe près de 65% de la population active. Le pays dispose en effet de terres cultivables évaluées à 502 000 ha dont 137 400ha en irrigué, 220 000ha en pluvial, 139100ha en décrue et 5500ha en milieu oasien. Seulement, l'exploitation de telles terres demeure fermement liée à la disponibilité de l'eau et de la pluviométrie. L'élevage, deuxième composante de ce monde rural enregistre d'importants effectifs en cheptel estimés à 1 692 000 bovins, 1 397 000 camélins, 13 759.000 petits ruminants et 3. 500. 000 volailles. Pour ce qui est du domaine sylvo-pastoral les disponibilités sont évaluées à 102500 ha dont 48.000 ha de forêts classées.

Au début des années 80, ce secteur souffrait de conditions très précaires et la production dépendait des aléas climatiques, peu cléments et une forte dégradation de l'environnement ainsi que la prédominance du rôle du secteur public dans les différents échelles du processus de commercialisation, de crédit et de services annexes.

A cela, il faut ajouter une faible performance en matière de planification, de suivi des programmes d'investissement et de production en plus des insuffisances d'incitations offertes aux agriculteurs, éleveurs et opérateurs privés.

Il a donc fallu, que les pouvoirs publics mettent en place une panoplie de mesures, devant aboutir à un ensemble de programmes à même de couronner ces politiques par des actions concrètes garantissant un

développement meilleur du monde rural.

C'est dans ce cadre que le Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA), qui occupe aujourd'hui une place de choix au sein du secteur a engagé une série de réformes visant à développer une perspective ambitieuse basée sur une révision profonde de la politique agricole.

C'est à ce titre qu'il a procédé à une modification radicale de l'environnement institutionnel du secteur générant ainsi une amélioration des infrastructures hydrauliques et l'extension des superficies irriguées (Foum-Gleita, R'Kiz, Maghama, Gouère et l'extension du périmètre du Gorgol). Le PASA a réalisé également des recherches de vulgarisation et développé les infrastructures d'appui.

Pour accompagner la mondialisation et se conformer aux nouvelles données internationales en matière de libéralisation des échanges et afin de renforcer les options du PASA devant relever les défis du monde rural, trois autres programmes ont été réalisés à savoir le PDIAIM phase 1, pour la zone irriguée, le PGRNP pour la zone pluviale et le projet OASIS phase1 et 2 pour la zone désertique.

Le sous-secteur de l'élevage ne saurait justement être exempt de cette dynamique de changement. Ainsi a-t-il bénéficié de deux programmes, le projet élevage 1 et 2 et le PADEL. Ces deux projets de développement visent à moderniser et intégrer l'élevage à l'agriculture tout en mettant en oeuvre la politique de développement de ce sous-secteur.

Le domaine de l'environnement, n'était pas en reste des politiques engagées dans les autres sous-secteurs. En effet les mesures politiques opérées dans le domaine de l'environnement ont été matérialisées par l'adoption du Plan Directeur de Lutte Contre la Désertification (PDLCD), l'élaboration d'une stratégie pour l'énergie domestique, le Plan Multisectoriel de Lutte Contre la

Désertification (PLMCD) et une stratégie nationale en matière d'environnement ayant pour mission l'identification des programmes suivant les régions. D'autres séries de réformes sont venues renforcer celles engagées dans le domaine du développement rural et de l'environnement notamment la mise sur pied du Projet des Services Agricoles (PSA) outre,



l'élaboration, en 1998, d'une stratégie de développement du secteur à l'horizon 2010, qui a été réactualisée en 2001 pour s'étendre à l'horizons 2015, ainsi que l'élaboration d'une stratégie de l'agro-alimentaire.

Réalisations du sous-secteur agricole

L'agriculture irriguée a bénéficié d'une subvention substantielle grâce à une assistance soutenue des pouvoirs publics qui ont consacré 80% des investissements au secteur rural sur la période 1990-2003. En plus de cette action, celle relative à l'implication efficace et au dynamisme du secteur privé, notamment dans la wilaya du Trarza, ont permis à l'agriculture de vivre au rythme d'une expansion significative. Depuis cette date, 34 400 ha ont été aménagés en riziculture, 24 000 ha en décrue alors que la superficie des aménagements a été bien en déca avant 1984.

Depuis quelques années on a pro-

cedé à l'introduction de la diversification de la production agricole et l'on assiste depuis lors à l'exportation de quelques produits exotiques vers le marché européen et qui sont par ailleurs bien appréciés par les consommateurs.

Cette nouvelle donne a nécessité naturellement des mesures d'accompagnement nécessaires pour répondre aux normes de l'exportation internationale. C'est en conséquence que l'on a procédé à la construction du centre de conditionnement des fruits et légumes à Rosso, à l'aménagement de la zone de fret de l'aéroport de Nouakchott et la mise en place d'un crédit agricole pour la commercialisation du paddy et du riz.

Dans le domaine de la protection des cultures, un effort soutenu a été déployé afin de lutter contre les principaux prédateurs que sont les criquets pèlerins, les oiseaux granivores, les sauteriaux, la sésamie et les mauvaises herbes.

Toutefois, ces efforts ont toujours réussi à atténuer sinon limiter considérablement les dommages occasionnés par ces prédateurs. Dans le

domaine de l'aménagement rural, un accent particulier a été accordé pour une meilleure maîtrise et une gestion rationnelle des eaux.

Pour ce faire, 312 barrages ont été réalisés pour l'exploitation de 28086 ha, ainsi que la construction de 32 seuils de ralentissement pour irriguer 365 ha et 358 digues pour 7 800 ha. Aussi, 604 périmètres maraichers ont été viabilisés, aménagés et équipés.

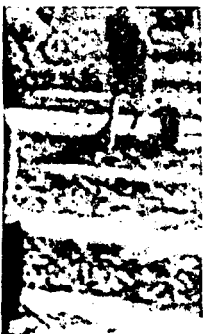
Le système de l'hydraulicité des cours d'eau alimentant les périmètres irrigués a été amélioré par le faucardage et le curage des axes hydrauliques dans la vallée du fleuve, soit 35,5 Km pour un volume de 1.547 000 m³ et une superficie de 200 ha.

En matière de désenclavement, des zones de production ont été au centre d'intenses activités consistant en la réhabilitation des pistes, la création de nouveaux axes et la construction d'ouvrage de franchissement.

Le sous-secteur de l'élevage, sous l'effet des grandes sécheresses qui ont frappé le pays a fait l'objet d'une

politique de relance au début des années 1980. L'adoption d'une telle politique a permis l'immunisation du cheptel à travers des services vétérinaires mieux outillés et plus performants pour la gestion des parcs. Ainsi, les opérations de lutte contre les principales maladies ont été menées, à travers des campagnes annuelles de prophylaxie d'envergure (vaccination, déparasitage, traitement et soins) en plus de la mise en place d'un système de surveillance des épidémies animales. C'est justement grâce à cette lutte effrénée que notre pays a été déclaré 1997 indemne de la peste bovine. Le taux de couverture sanitaire contre la Péripleurémie Contagieuse Bovine (PPCB) a été porté à près 70% alors qu'il était à 49,8% avant 1990. D'autres facteurs ont également joué un rôle important dans l'amélioration significative de la santé animale. Il s'agit de la création de nouvelles infrastructures sanitaires telles que la construction de 63 parcs de vaccination, de 50 postes et centres vétérinaires ainsi que l'abattoir de Nouakchott.

Les pouvoirs publics ont égale-



ment encouragé plusieurs mini-projets individuels et collectifs relatif à l'embouche et l'engraissement des animaux de production laitière.

Une conséquence directe de cette mesure est, on ne peut plus perceptible, aujourd'hui par l'opérationnalité d'une industrie pionnière dans ce secteur avec l'installation de trois laiteries et des centres de collectes annexes ainsi que deux unités industrielles de tannerie.

La libéralisation des services vétérinaires en matière de distribution des médicaments, la mise en place de corporations socioprofessionnelles communautaires, de fédérations véritables acteurs du développement ainsi que l'expérimentation et la multiplication des périmètres pastoraux sont autant de mesures qui concourent au développement du secteur.

Sous-secteur de l'environnement

Il a été primordial, dans le cadre d'une meilleure protection de la nature d'appréhender toutes les questions relatives à l'environnement et à sa gestion. C'est à ce titre qu'il est devenu impératif de réfléchir sur sa dimension institutionnelle et son cadre législatif.

Ainsi, la loi cadre sur l'environnement, le code pastoral, la loi sur la faune et la flore et d'autres mesures ont vu le jour; des acquis nécessaires à la pérennisation de la gestion de l'environnement. Sur le plan pratique, il a été procédé à l'ouverture d'environ

90 000 Km linéaire de pare-feux, au lancement, depuis plus d'une décennie, d'actions d'ensemencement et d'épandage aérien ciblant prioritairement les zones menacées par la désertification, auxquelles on a consacré 7 800 Kg de semences d'espèces locales. Il y a lieu de signaler, l'action récurrente entreprise dans le cadre de la semaine annuelle de l'arbre, qui a permis la plantation d'une superficie de 1753 ha dans toutes les wilayas soit 1 702 000 plants. Aujourd'hui, les cumuls des hectares reboisés sont estimés à 38 576 ha repartis sur plusieurs zones. Aussi faudra-t-il noter le rôle prépondérant des ceintures vertes en particulier celles de Nouakchott, Maaghta Lahjar et Tiguint réhabilitées annuellement et le développement des aires protégées du Parc National du Diawling (15 600 ha) et du Parc National du Banc d'Arguin qui sont des instruments qui contribuent efficacement à la régénération du couvert végétal ainsi que la limitation de

l'avancée désert. L'autre mesure qui s'inscrit dans une optique double ayant des retombées bénéfiques tant sur le plan écologique (protection des forêts) que sur le plan économique (création d'emploi) demeure la vulgarisation des foyers améliorés et d'équipement en gaz butane dans les zones à forte exploitation forestière.

Sous-secteur économique et social

Pour parvenir à un développement intégré du monde rural qui constitue, par ailleurs, l'une des priorités permanentes des pouvoirs publics, a été le lancement de la mise en place d'infrastructures sociales servant de socle pour ce développement.

Partant de ce souci, le département a construit et réhabilité 67 banques de céréales, 08 salles de gestion des coopératives, 96 bâtiments au profit des délégations ainsi que d'autres ouvrages ayant une incidence directe sur les conditions de vie des populations d'une part et la viabilisation de leurs villages et zones de résidence d'autre part. Ces mesures ont touché également d'autres réalisations notamment la disponibilisation de l'eau potable aux populations et au cheptel à travers la construction d'ouvrages hydrauliques.

Le département, animé par un souci d'améliorer l'assistance et le rendement des populations rurales, a préconisé une approche d'appui-conseil participative auprès des exploitants agricoles. Il a également constitué plusieurs organisations de producteurs partenaires afin de préparer une autogestion paysanne effective et fructueuse. Tout comme il a procédé à la distribution de quantités importantes d'outils de production au profit des producteurs en plus de la dotation des crédits à plusieurs associations en vue de financer des micro-entreprises génératrices de revenus.

L'accent a été mis sur l'encadrement et la formation afin de conduire à une maîtrise des techniques de maraîchage, de gestion et de commercialisation.

L'on ne saurait occulter le rôle de l'UNCACEM en matière de crédit agricole. Il s'agit d'un système ayant pour mission le financement des campagnes agricoles, l'amélioration de l'accès aux services agricoles avec un appui à la commercialisation et à la promotion du riz local et le désenclavement des sites de production. Les exploitants ont d'ores et déjà bénéficié, grâce au concours de cette structure, de biens, d'outils et de matériels de production. En plus de cette source de financement et d'assistance de proximité, les autres projets OASIS, PDIAIM, PGRNP et le PADEL fournissent à leur tour des crédits aux associations et aux producteurs.

D'autre part, bien des recherches ont été réalisées dans le cadre du volet recherche/développement et formation. Ces recherches ont permis de diversifier sensiblement les espèces de production. Des fruits et des légumes dont la culture a été jusqu'à une date récente méconnue des exploitants, figurent aujourd'hui parmi l'éventail de notre production nationale. Elles ont permis également d'introduire d'autres espèces céréalières nouvelles à notre tradition agricole.

En vue de pérenniser le rendement des exploitants d'une part et la viabilisation du milieu naturel dans son ensemble d'autre part, plusieurs formations ont été organisées en faveur des acteurs concernés. Ces formations ont également touché d'autres aspects de ce milieu dans une logique de promotion de l'Homme en général et celui du monde rural en particulier, car celui-ci demeure l'unique vecteur du développement dans ce milieu.

Un développement durable passe obligatoirement par l'homme et le combat que mène notre pays aujourd'hui se situe à ce niveau. Il ne s'agit pas de s'arrêter là. Au contraire il faudra continuer à doter l'Homme mauritanien des nouvelles techniques à même, non seulement de lui garantir une survie, mais surtout de le placer au sommet de la pyramide de la production et de l'innovation. Un homme mauritanien affranchi des affres de l'ignorance et de l'arriération. Un homme mauritanien entreprenant, capable de se forger une place privilégiée dans le train de la mondialisation. Un homme mauritanien à même de conduire ce pays dans le concert des nations développées, soucieux de pérenniser la souveraineté politique, culturelle et intellectuelle et la sécurité alimentaire du pays. ■